

ain, on redou-
redoubla égale-

Guillemain, qui
pensées dispro-

contre la police
cette dernière

parvint à St-
ternation.

s policiers, se
on et croyait
connue.

ération et de
ait aimer, et
oncle.

oux, très sou-

coupable;
tout ce n'est
roce. Il est
é un homme
père."

docteur Ber-
ons en vue de
culpabilité de
même la plus

complir seul
a pu ni con-

s, personne,
eût été en-
écution par

s judiciaires
lus horrible

ir s'il avait
de sa tante,
près la mort

aration. Et
nt quelque
lors qu'elle

e sujet :

Vers le premier octobre, dit-il, je suis allé à St-Liboire pour rendre visite à mon oncle et à ma tante. Durant deux semaines, au dire de l'accusé, sa tante ne lui parlait que de la délivrance qu'elle éprouverait si son mari mourait et le poussait constamment à la débarrasser de lui. Le 30 octobre, Laplante devait se rendre à St-Hyacinthe pour y chercher une forte somme d'argent. C'est alors, dit le prisonnier, que ma tante jugea le moment venu et elle me dit que je n'aurais jamais meilleure occasion de le tuer impunément. Le prisonnier ajouta que sa tante l'enivra à moitié, qu'elle ne cessa toute la journée de l'exciter au crime. A l'heure propice, complètement subjugué par sa tante, il alla s'ombrager près de la maison, et, lorsque son oncle l'eut dépassé sans le voir, d'un coup de bâton sur la tête il l'avait tué net.

Cette déposition sommaire, dont nous donnons le sens exact sinon les termes propres, a été faite devant les autorités de Biddeford. Nous verrons plus loin que l'accusé ne l'a pas maintenue après son extradition et qu'il a cherché à égarer de nouveau la justice en la lançant sur une nouvelle piste, aussi fausse que la première.

Quoiqu'il en soit, et malgré l'odieuse accusation qu'il venait de porter contre sa tante, celle-ci ne croyait pas à la culpabilité de son neveu.

"Je ne crois pas, disait-elle, que mon neveu soit coupable du meurtre de mon mari. Quand il demeurait avec nous il était bon et se montrait très empressé auprès de son oncle. Rien dans sa conduite, avant ou après le meurtre, ne peut fournir aucun indice de sa culpabilité."

Et c'est cette femme si éprouvée, qui, malgré les aveux du meurtrier, ne pouvait le croire coupable, attribuant ces aveux à une aberration inexplicable; c'est cette femme, qui aurait été excusable de se montrer féroce à l'égard de son neveu; c'est cette bonne mère dont le cœur saignait, que le misérable accusait au moment même où elle repoussait avec énergie jusqu'à la probabilité de son crime, se refusant de voir en lui l'assassin de son mari!

Cependant il lui fallut bien, comme tout le monde, se rendre à l'évidence et croire à la culpabilité de Guillemain, devant ses aveux réitérés.

Avant d'aller plus loin, donnons quelques détails sur le jeune Guillemain.

Le meurtrier est né dans le rang Saint-George, à trois milles du village principal; il habitait les Etats-Unis avec sa famille qui y est fixée depuis environ un an. Guillemain se trouvait le propre neveu de Dame Laplante, sa mère et Mme Laplante étant les deux sœurs du nom de Berthiaume. Guillemain se trouvait en promenade chez M. Laplante, son oncle, depuis quelques semaines; il a attendu pour commettre ce crime le jour où il savait que son oncle